

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N°24-DP012

Nature de l'acte : 1. *Commande publique – 1.1 Marchés publics*

Objet : Marché portant sur l'évolution du système d'information de Terre Valsershône, l'Interco – Système et réseau (marché n°202407) - Attribution des lots 1 et 2

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsershône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU le Code de la commande publique, et ses articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5,

VU la délibération n°22-DC111 du 17 novembre 2022 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres lorsque que les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'une consultation portant sur l'Evolution du système d'information de Terre Valsershône L'Interco – Système et réseau a été lancée auprès de trois prestataires par le biais du profil d'acheteur de la Collectivité ; que la date limite de remise était fixée au 24 mai 2024 à 15h00 ; qu'une deux offres sont parvenues dans les délais ;

Considérant que cette consultation comprend 2 lots :

- Lot n° 1 : Evolution réseau
- Lot n° 2 : Evolution système

Considérant que les marchés s'achèveront au 30 juin 2024,

Considérant qu'il ressort de l'analyse des offres, suite aux négociations, que les offres suivantes sont économiquement les plus avantageuses en application des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation :

- Pour le lot n°01, l'offre de la société NBM, pour un montant de 37 896,00 € TTC.
- Pour le lot n°02, l'offre de la société NBM, pour un montant de 53 385,50 € TTC.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

- Pour le lot n°01 Evolution réseau du marché cité en objet, l'offre de la société NBM, pour un montant de 37 896,00 € TTC.
- Pour le lot n°02 Evolution système du marché cité en objet, l'offre de la société NBM, pour un montant de 53 385,50 € TTC.

ARTICLE 2 : de signer lesdits marchés et prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Valsérhône, le 06 juin 2024

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsérhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne le :

Le Président,
Patrick PERREARD

